



PEE-PERCO : L'UNSA SIGNE LE PROJET D'ACCORD CONCERNANT LES AMÉLIORATIONS DU DISPOSITIF PEE/PERCO

A l'issue des négociations, l'UNSA a obtenu :

- De porter le plancher d'abondement du premier point d'épargne de 390€ à 430€.
- D'augmenter le plafond d'abondement de l'employeur à 3500€.
- D'introduire un article sur la monétisation des CET.
- De conserver le livret salarial garanti



L'UNSA se félicite par ailleurs qu'une voie légale existe désormais pour monétiser les jours CET via un placement sur le PEE ou le PERCO.

Cette possibilité devra passer par une renégociation des accords CET en vigueur et le Directeur général a indiqué lors du CT que la négociation sera ouverte dans les prochains jours avec l'objectif d'aboutir avant les vacances d'été. **L'UNSA fera des propositions concrètes pour qu'enfin les personnels publics et privés puissent bénéficier de nouvelles dispositions financières attractives.**

Rappel des votes CT du 13 avril 2016 :

Pour : **UNSA** – CFDT – CGC

Contre : CGT – SNUP

A noter qu'une fois de plus, seules les organisations syndicales réformistes s'engagent et signent des accords en faveur des personnels de toutes catégories. A méditer !

FLASH-INFO RH : UNE VISION LIMITÉE



Depuis l'arrivée de Paul Peny, la DRH communique régulièrement vers les personnels via les Flash-info RH, démarche que nous approuvons.

Mais une bonne communication doit être exhaustive en relatant tous les faits tels qu'ils se sont déroulés. A la lecture de certains flashes, le lecteur pourrait être amené à croire que « tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes » et que les décisions RH sont partagées de tous.

Ainsi, le Flash-info RH n°138 concernant la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et des salariés, ne laisse aucunement transparaître que la discussion sur ce sujet avec les syndicats n'avait pas été « un long fleuve tranquille ». Nous avons été interrogés à de nombreuses reprises par des salariés nous demandant comment nous avons pu accepter une telle mesure.

Nous demandons donc à la DRH qu'elle se positionne en tant que fidèle rédacteur et non pas en agence de marketing des RH. Ou alors que les syndicats puissent utiliser la messagerie électronique avec la même fréquence que les RH (5 numéros en avril 2016 par exemple).



L'UNSA A DONNÉ UN AVIS FAVORABLE À L'INTÉGRATION DE LA DSI / DRS DANS LA NOUVELLE DSI DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

Pourquoi ?

En préambule, l'**UNSA** a rappelé qu'elle avait voté défavorablement en 2014 le projet de réorganisation de la DSI, au motif essentiel que la Direction des Retraites et de la Solidarité (DRS) en était écartée.

Le projet soumis à l'avis du Comité technique (C T) du 13 avril 2016 est en revanche cohérent et logique.

L'UNSA a obtenu, lors des réunions préparatoires et en séance, la garantie que les aspirations des personnels seront entendues et prises en compte.

L'**UNSA** a souligné que la Direction des Retraites et de la Solidarité confie à la DSI un outil très performant, et que ce niveau de performance devra être maintenu et développé. Cet outil est actuellement au service des métiers, et la proximité des équipes de maîtrise d'ouvrage assure l'agilité nécessaire à la conduite des projets. Cette agilité a également permis de conquérir de nouveaux mandats, et cette dynamique devra être entretenue. **Il est donc indispensable de maintenir les équipes de maîtrise d'ouvrage au plus près des métiers, et de garantir la prépondérance de la DRS dans tous les processus de décision et d'arbitrage.** Cette vision est partagée, tant du côté de la Direction de la DSI, que du côté de la DRS.

En ce qui concerne les personnels de la DRS qui vont rejoindre la DSI, plusieurs engagements ont été pris :

- ***un accompagnement individuel va être mis en place et tous les personnels qui le souhaitent seront reçus par les équipes RH,***
- ***les missions assurées par les personnels au moment de la bascule seront maintenues,***
- ***par la DSI et la DRS pour faciliter la mobilité au sein des bassins d'emploi locaux.***

Par ailleurs, un plan d'accompagnement individuel sera proposé à chaque collaborateur, afin qu'il accède à des formations lui permettant de développer ses compétences dans la filière SI.

Enfin, en collaboration avec la RH de l'EP, la situation de chaque agent sera étudiée, afin de garantir que son transfert ne pénalisera en aucune façon ses chances de promotions.

L'UNSA a également demandé qu'à cette occasion les rémunérations des personnels soient revues et harmonisées, car indiscutablement le niveau de rémunération des personnels de la DRS est souvent inférieur à celui des collègues des autres Directions de l'Etablissement public.

C'est donc une occasion pour la Direction d'appliquer plus d'équité dans la gestion des ressources humaines et de mettre en place une véritable GPEC !

Les votes au CT du 13 avril 2016 :

Pour : **UNSA**

Contre : CFDT et CGT

Abstention : SNUP

Ne prend pas part au vote : CGC

L'UNSA, le Syndicalisme en positif !